

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 02 Septembre 2021 à 20 h 30**

Etaient présents : MM. FARGUES Esther – GERARD Maryse – RICAUD Jean-Marc – MOREAU-HERAUD Peggy – LETIENT Antoine – MANCEL Marie-José – BORDAS Eric – MIRAILLES-RIU Katie – BOULLET Jérôme – WLOCZYSIK Philippe – BERAUD Pierre-Manuel – DIOT Emmanuelle – AUBIER Sandra – ESPARTA Vincent – RIGOLET Mathieu – CLARET Julie – CLARET Pauline – MAZE Serge – VERGEZ Christine – PELÉ Emmanuel – BOURRIER Christian – CABIANCA Christine

Mr FLAMANT Frédéric, absent, avait donné pouvoir à Mme MOREAU-HERAUD Peggy
Mme CABIANCA Christine, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER Christian

Secrétaire de séance : Mr BOURRIER Christian

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. Institutions de commissions municipales

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Madame la Maire visant à créer, sous sa présidence, certaines **commissions transversales**, constituées comme suit :
 - **Commission « Finances » : Vice-Présidente :** Maryse GERARD
Membres : Jérôme BOULLET – Eric BORDAS – Philippe WLOCZYSIK – Jean-Marc RICAUD – Pierre-Manuel BERAUD – Christine VERGEZ – Marie-José MANCEL – Christian BOURRIER
 - **Commission « Scolaire » : Vice-Présidente :** Maryse GERARD
Membres : Julie CLARET – Sandra AUBIER – Philippe WLOCZYSIK – Emmanuel PELÉ – Frédéric FLAMANT – Pauline CLARET – Vincent ESPARTA – Christine CABIANCA
 - **Commission « Communication » : Vice-Président :** Antoine LETIENT
Membres : Jérôme BOULLET – Vincent ESPARTA – Frédéric FLAMANT – Christine CABIANCA – Pierre-Manuel BERAUD – Marie-José MANCEL – Emmanuel PELÉ – Sandra AUBIER
2. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Madame la Maire visant à créer, sous sa présidence, **trois commissions thématiques**, constituées comme suit :
 - **Commissions « PLUI » (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**
Vice-Présidente : Peggy MOREAU-HERAUD
Membres : Jean-Marc RICAUD – Vincent ESPARTA – Frédéric FLAMANT – Pierre-Manuel BERAUD – Christian BOURRIER – Christine VERGEZ – Emmanuel PELÉ – Eric BORDAS
 - **Commission « Collecte des déchets ménagers – PAV – PAP » :**
Vice-Présidente : Peggy MOREAU-HERAUD
Membres : Jérôme BOULLET – Jean-Marc RICAUD – Julie CLARET – Antoine LETIENT
Christine VERGEZ – Katie MIRAILLES-RIU – Vincent ESPARTA – Philippe WLOCZYSIK – Emmanuel PELÉ

- **Commission « Aménagement de la traverse du bourg de Sauveboeuf – Avenue du Parc – RD 703 »**
Vice-Président : Jean-Marc RICAUD
Membres : Julie CLARET – Eric BORDAS – Jérôme BOULLET – Marie-José MANCEL – Christian BOURRIER – Serge MAZE – Pauline CLARET – Emmanuel PELÉ
- **Commission « Aménagement de la traverse du bourg de Lalinde – Rue des Martyrs – RD 703 »**
Vice-Président : Jean-Marc RICAUD
Membres : Serge MAZE – Katie MIRAILLES-RIU – Marie-José MANCEL – Emmanuel PELÉ – Philippe WLOCZYSIK – Eric BORDAS – Antoine LETIENT – Jérôme BOULLET

II. Questions d'ordre budgétaire et comptable

1. Décision Modificative n° 1 au budget principal

A l'unanimité, cette décision modificative intègre :

d'une part pour la section de fonctionnement,

l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Foyer des Jeunes de Sauveboeuf pour la prise en charge financière du feu d'artifice de la Fête Votive à Sauveboeuf,

la constitution d'une provision à hauteur du risque d'irrecouvrabilité des restes, estimé à partir des éléments d'informations communiqués par le comptable public. L'état des restes à recouvrer des recettes étant compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Et d'autre part pour la section d'investissement,

le remplacement du lave linge de l'école maternelle,

le réajustement des crédits pour l'achat des jeux de l'Ecole Maternelle,

le remplacement de la pompe d'arrosage du stade de la Maroutine,

l'enrochement de la limite séparative du parking de la Maroutine avec la partie enherbée proche de l'aire de jeux

L'achat d'un rotobroyeur pour le tracteur restitué par la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord

section de fonctionnement

Dépenses :

6574 Subventions de fonctionnement aux associations + 1 410,00€

6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs + 1 439,00€

Ces nouvelles dépenses sont financées par la reprise de crédits sur le chapitre des dépenses imprévues de la section de fonctionnement :

022 Dépenses imprévues - 2 849,00€

Section d'investissement :

Opération n°67 Ecole Maternelle

2188 Lave linge + 750,00€

2188 Jeux d'extérieur réajustement des crédits + 400,00€

Opération n°97 Stade de la Maroutine

2318 Pompe irrigation + 2 370,00€

Opération n°161 Aire de Jeux City Park

2318 Enrochement limite parking stade et zone aire de jeux + 3 000,00€

Opération n°165 Véhicules – Outillages & matériels

2188 Rotobroyeur pour le tracteur + 3 360,00€

Ces nouvelles dépenses sont financées par la reprise de crédits sur le chapitre des dépenses imprévues de la section d'investissement :

020 Dépenses imprévues - 9 880,00€

III. Conventions et contrats

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer une convention avec les services de l'Education Nationale pour la mise à disposition d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) auprès des écoles municipales.

IV. Marchés et travaux en cours ou à venir

1. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remplacement, par le SDE 24, d'un foyer lumineux situé Rue Pasteur, pour un montant de 1.555,80 € T.T.C.
2. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remplacement d'un foyer lumineux situé « Route des Huguenots », pour un montant de 1.521,47 € T.T.C.

V. Transfert par le Département de la Route Départementale n° 8^E5 – Avenue du Général Leclerc

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert de la RD 8^E5 dans le domaine communal, suite aux travaux d'entretien réalisés par le Département.

VI. Rapport annuel 2020 du SMDE 24 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport présenté par Madame la Maire

VII. Questions diverses :

Madame la maire,

Veuillez trouver ci-dessous deux questions que nous souhaitons porter à l'ordre du jour du conseil municipal du jeudi 2 septembre prochain.

Cordialement

Christine Vergez

Emmanuel Pelé

Serge Maze

1- L'an dernier, vous avez fait le choix de supprimer une classe à l'école de Sauveboeuf plutôt qu'à Lalinde. Aujourd'hui, sur les 11 enfants de CM1 concernés, la moitié est partie sur des écoles voisines, suivis par leurs petits frères et sœurs. Nous vous avons alerté, vous n'avez pas écouté. Ainsi, vous avez contribué à la désertification de nos écoles communales. C'est le résultat d'une gestion hasardeuse des affaires scolaires. Maintenant, vous nous informez que la commune de Molières souhaite dénoncer la convention du Regroupement Pédagogique Concentré Lalinde-Molières. Signé en 2017, cet accord permet d'orienter les enfants de Molières vers les écoles de Lalinde, notamment grâce à un transport scolaire quotidien (11 enfants en juin 2021). Ceci contribue grandement à limiter la baisse des effectifs d'enfants dans nos écoles. Combien d'enfants encore laisserez-vous partir sans réagir.

Quelles actions avez-vous ou comptez-vous mettre en place afin de conserver le RPC Lalinde Molières et ainsi contribuer à la pérennité de nos écoles communales ?

Réponse :

La commune de Molières a notifié à la commune de Lalinde par courrier du 15 Juin dernier la teneur de la délibération de son Conseil Municipal du 09 juin dernier, dénonçant par 9 voix sur 11 la convention support du RPC Lalinde-Molières à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, pour raisons financières.

La commune de Lalinde, a immédiatement initié une prise de contact, suivie d'entretiens et échanges avec Monsieur le Maire de MOLIERES, et maintient ses actions de négociations en vue de trouver un accord financier.

Le RPC Lalinde-Molières institué par l'Inspection d'Académie reste fonctionnel pour cette année scolaire, et fera l'objet d'une nouvelle convention support précisant les nouvelles modalités financières du RPC, d'ici la rentrée scolaire 2022.

2- Les Bourgs de Lalinde et de Port-de-Couze ont profité d'aménagements importants ces dernières années, et nous nous en félicitons. Nous souhaitons vous alerter aujourd'hui sur la dangerosité quotidienne de la traverse du Bourg de Sauveboeuf : piétons, cyclistes, voitures, camions, riverains, commerçants, tous sont en danger et commencent à se mobiliser. Personne ne souhaite attendre qu'un incident grave se produise, il est urgent de réagir et de placer ce dossier comme prioritaire. Un aménagement routier doit être mis en œuvre afin de réguler la vitesse des véhicules, créer un vrai cheminement piétonnier sécurisé, faciliter l'accès aux commerces, en concertation avec les habitants qui souffrent aujourd'hui de la situation.

Vous créez aujourd'hui deux commissions d'aménagement, l'une pour la rue des Martyrs, l'autre pour l'avenue du Parc. Les deux ne pourront voir le jour, faute de temps et d'argent, nous le savons tous. Nous considérons que la seconde est prioritaire pour une question de sécurité publique flagrante. Quel choix faites-vous ?

Réponse :

Comme vous le savez, le Conseil Municipal a validé le 29 octobre dernier, par 22 voix pour et 1 abstention, une mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet ING et MO de Souillac pour la requalification de la rue des Martyrs. Cette étude est actuellement en cours et elle est conduite en lien notamment avec la Régie des Eaux qui doit impérativement renouveler ses réseaux AEP dans cette rue sous trois ans en raison de leur vétusté, et du Conseil Départemental qui a mobilisé une enveloppe en vue de la réfection de la bande de circulation.

La traverse de Sauveboeuf, Avenue du Parc-RD 703, a fait l'objet suite à notre demande du 20 Août 2020 d'une première esquisse de l'ATD 24 restituée le 18 Mai 2021, et doit également faire l'objet d'une réflexion urgente notamment en raison de la vitesse excessive.

Ces deux projets seront donc étudiés techniquement puis estimés financièrement, avant de faire l'objet de recherches et de dépôts de demandes de financement.

Le Conseil Municipal dans sa globalité aura à se prononcer à ce sujet à l'issue de ces étapes, et vous aurez donc à ce moment-là le loisir de vous positionner.

Dans l'attente, je me félicite de constater que malgré ces observations, votre groupe a souhaité siéger au sein de ces deux commissions thématiques, et je vous en remercie.